



SENAT RP

NOTES SUR LE SÉNAT

SÉNAT
DE LA REPUBLIQUE
DE POLOGNE

CHANCELLERIE DU SÉNAT,
BUREAU DE LA COMMUNICATION
SOCIALE

00-902 Varsovie, rue Wiejska 6,
tél. (48-22) 694-92-84
fax (48-22) 694-95-70
www.senat.gov.pl

La Chancellerie du Sénat

Le principe de l'autonomie est à la base du fonctionnement des parlements. Il permet de voter leurs propres règlements et de décider de la structure et des compétences de leurs organes internes. L'une des garanties de l'indépendance de la Chambre des autres organes de l'Etat est qu'elle possède son propre appareil de fonctionnaires et bénéficie d'un budget à part.

La Chancellerie du Sénat fut créée en vertu de la résolution de la Présidence du Sénat du 1.09.1989 et, en tant qu'office, elle relève du Maréchal du Sénat. La Chancellerie a pour mission d'assurer un fonctionnement efficace du Sénat et de ses organes (il s'agit notamment de la desserte des sessions du Sénat) ainsi que d'assister les sénateurs dans l'exercice de leur mandat. Les fonctionnaires de la Chancellerie sont apolitiques – les dispositions normatives les concernant leur interdisent de manifester leurs opinions politiques.

La Chancellerie est dirigée par le **Chef de la Chancellerie du Sénat**. Il a le rang de ministre et il est nommé et révoqué par le Maréchal du Sénat. Le Chef de la Chancellerie du Sénat est le supérieur hiérarchique des fonctionnaires de la Chancellerie et il assume devant le Maréchal du Sénat la responsabilité pour son fonctionnement.

La plus importante tâche de la Chancellerie est de veiller au bon fonctionnement du Sénat en tant qu'organe législatif. Cette mission est confiée au Bureau des Travaux du Sénat et au Bureau législatif ainsi que, lorsqu'il s'agit des questions relatives à l'Union européenne, au Bureau des Affaires internationales et de l'Union européenne.

La fonction principale du **Bureau des Travaux du Sénat** est de préparer, de desservir et de documenter les sessions du Sénat et des commissions sénatoriales. Il s'occupe aussi du travail des secrétariats des commissions sénatoriales, à l'exception de la Commission des Affaires de l'Union européenne, il rédige aussi les sténogrammes des sessions du Sénat et des commissions sénatoriales. Le Bureau s'occupe aussi des questions relatives à l'activité du lobbying au Sénat.

Le **Bureau législatif** prépare du point de vue juridique le processus de l'examen des lois adoptées par la Diète, de la prise des initiatives législatives du Sénat et des résolutions. Il veille à la conformité du déroulement des débats avec le Règlement du Sénat. Le Bureau effectue des analyses juridiques du domaine de la création du droit et de l'activité législative du Sénat, émet des avis sur les projets juridiques de l'Union européenne, présente des remarques liées à la réalisation des décisions du Tribunal constitutionnel.

Le **Bureau des Affaires internationales et de l'Union européenne** est chargé d'assurer le service de tous les contacts étrangers du Sénat et la coordination des activités résultant des obligations du Sénat du fait de notre adhésion à l'Union européenne. Un devoir particulier qui incombe au Bureau est la préparation substantielle et organisationnelle des travaux de la Commission des Affaires de l'Union



(Fot. J. Zawadzki)

européenne. Le Bureau coordonne aussi la coopération des commissions sénatoriales avec les commissions respectives des parlements des autres Etats et du Parlement européen. Il organise la coopération du Sénat avec les institutions parlementaires internationales et prépare les voyages de services à l'étranger des sénateurs et des fonctionnaires de la Chancellerie.

La fonction du **Cabinet du Maréchal du Sénat** est la desserte substantielle et organisationnelle de l'office du Maréchal

et des vice-maréchaux du Sénat. Le Bureau assure le service des secrétaires du Maréchal et des vice-maréchaux, il établit et prépare entre autres les rencontres avec leur participation, il s'occupe des affaires liées aux patronages. Le Bureau est aussi responsable pour la desserte des réunions du Présidium du Sénat et de la Convention des Doyens.

Le **Bureau de la diaspora polonaise** réalise les tâches qui résultent de la fonction exceptionnelle que le Sénat de la R.P. exerce envers ses compatriotes vivant à l'étranger. Poursuivant les traditions de la IIe République, le Sénat de la R.P. embrasse de sa protection la «Polonia» et les Polonais vivant à l'étranger et le Bureau de la diaspora polonaise dessert les travaux des organes du Sénat et du Chef de la Chancellerie du Sénat dans ce domaine. Il coopère avec l'administration gouvernementale et avec les ONG nationales qui soutiennent la «Polonia» et les Polonais dans le monde. Il collecte et élabore des informations sur la diaspora polonaise, il émet des opinions sur les actions que l'Etat devrait entreprendre en matière de la protection de la «Polonia» et contrôle leur réalisation. Le Bureau organise aussi les travaux du Conseil de Consultation de la «Polonia».

Le **Bureau de la Communication Sociale** assure le contact du Sénat avec les citoyens, fournit et popularise les informations sur les travaux du Sénat. Le Bureau est aussi responsable du traitement des lettres non-officielles adressées au Sénat et gère le procès de l'examen des pétitions. Les employés du Bureau popularisent la connaissance du Sénat par des publications, des expositions, ainsi que par l'organisation des visites guidées au Sénat et par une activité d'enseignement. Le Bureau coopère avec les mass-media en informant l'opinion publique des activités du Sénat, en préparant des communiqués et en organisant des conférences de presse. Il rédige également les sites internet de la Chambre et de la Chancellerie du Sénat.

Le **Bureau des Analyses et de la Documentation** élabore et fournit aux sénateurs et aux organes du Sénat des informations utiles pour les travaux législatifs, notamment des analyses, des expertises et des données statistiques indispensables aux travaux du Sénat. Il coopère avec les services de recherche et des analyses, ainsi que les archives des parlements d'autres pays.



(Fot. J. Zawadzki)

La fonction du **Bureau des Affaires sénatoriales** est la desserte organisationnelle et juridique des sénateurs, entre autres l'aide à organiser et à gérer les bureaux des sénateurs, la desserte des affaires personnelles des sénateurs, les affaires liées à leur logement à Varsovie et au transport sur le territoire de la Pologne. Le Bureau offre aux sénateurs des consultations et des opinions juridiques, il collecte et rend accessibles les informations sur l'exercice de leur mandat ainsi que sur les sénateurs et leurs bureaux. Il s'occupe des affaires des groupes et des cercles sénatoriaux. Il mène aussi un Registre de Profits et s'occupe des questions liées aux déclarations des sénateurs sur leur situation matérielle et sur leurs biens.

La fonction du **Bureau juridique et des Affaires du Personnel** consiste en la desserte juridique et organisationnelle de la Chancellerie du Sénat et principalement en l'élaboration des directives internes et en l'organisation des appels d'offre. Le Bureau s'occupe aussi de l'emploi et des affaires du personnel de la Chancellerie du Sénat.

Le **Bureau des Finances** s'occupe des questions financières de la Chancellerie du Sénat, il élabore entre autres les projets du budget de la Chancellerie.

Le **Bureau informatique** répond pour la desserte informatique et typographique de la Chancellerie du Sénat, y compris pour la préparation des bons à tirer des publications de la Chancellerie du Sénat.

Le **Bureau d'Administration** s'occupe de la desserte organisationnelle et technique de la Chancellerie du Sénat. Il administre les biens de la Chancellerie du Sénat, il s'occupe de l'approvisionnement en matériaux et en équipements et il assure les services de restauration et les moyens de transport.

La **Section de la Protection des Informations classifiées** veille à bien garder les informations classifiées, à protéger la Chancellerie du Sénat et à lui assurer une bonne circulation de documents et de colis rentrant et sortant.

La fonction du **Poste autonome d'Audit interne** est d'apprécier les systèmes de gestion et de contrôle au sein de la Chancellerie du Sénat du point de vue de leur justesse et de leur efficacité et surtout de la conformité avec le droit des activités menées, de la bonne gestion et de la crédibilité financière.

La desserte professionnelle juridique de la Chancellerie du Sénat est assurée par un **Groupe de Conseillers juridiques**.

*Division d'information publique et d'éducation, novembre 2006
avec modifications postérieures, juin 2009*

CHEF DE LA CHANCELLERIE DU SÉNAT

UNITÉ DE LA PRÉSIDENTIE DE L'UE

CABINET DU MARÉCHAL DU SÉNAT

BUREAU DES TRAVAUX DU SÉNAT

BUREAU LÉGISLATIF

BUREAU DES AFFAIRES
INTERNATIONALES
ET DE L'UNION EUROPÉENNE

BUREAU
DE LA DIASPORA POLONAISE

BUREAU
DE LA COMMUNICATION SOCIALE

BUREAU DES ANALYSES
ET DE LA DOCUMENTATION

BUREAU
DES AFFAIRES SÉNATORIALES

BUREAU JURIDIQUE
ET DES AFFAIRES DU PERSONNEL

BUREAU DES FINANCES

BUREAU INFORMATIQUE

BUREAU D'ADMINISTRATION

SECTION DE LA PROTECTION
DES INFORMATIONS CLASSIFIÉES

POSTE AUTONOME D'AUDIT
INTERNE

GROUPE
DE CONSEILLERS JURIDIQUES